SCIC ENERGIE CITOYENNE DU PAYS D'AVIGNON - E

2 Avenue du Blanchissage

84000 AVIGNON

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

https://ares.talenz.fr

Sommaire

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Attestation	*1*
COMPTES ANNUELS	*2*
Bilan Actif	*3*
Bilan Passif	*4*
Compte de résultat	*5*
Régles et Méthodes Comptables	*6*
Provisions	*8*
Capital Social	*9*
Créances et Dettes	*10*
Charges et Produits constatés d'avance	*11*
DETAIL DES COMPTES	*12*
Détail de l'Actif	*13*
Détail du Passif	*14*
Détail du Compte de Résultat	*15*
LIASSE FISCALE	*16*
BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés	*17*
BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés	*18*
BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés	*19*
BIC-RN 2050 - Bilan Actif	*20*
BIC-RN 2051 - Bilan Passif	*21*
BIC-RN 2052 - Compte de résultat	*22*
BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite	*23*
BIC-RN 2054 - Immobilisations	*24*
BIC-RN 2054 bis - Ecarts de réévaluation	*25*
BIC-RN 2055 - Amortissements	*26*
BIC-RN 2056 - Provisions	*27*
BIC-RN 2057 - Créances et Dettes	*28*
BIC-RN 2058A - Résultat fiscal	*29*
BIC-RN 2058B - Suivi des déficits	*30*
BIC-RN 2058C - Renseignements divers	*31*
BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values	*32*
BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values	*33*
BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values	*34*
BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT	*35*
BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée	*36*
BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1	*37*
BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1	*38*
Fin	*39*

TALENZ ARES

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes de SCIC ENERGIE CITOYENNE DU PAYS D'AVIGNON - ENERCIPA, pour l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	2 646	euros
Chiffre d'affaires :		euros
Résultat net comptable :	-1 043	euros

Fait à Avignon,
Le 18/05/2022

Julien DUPELOUX
Expert-Comptable

Signé électroniquement le 18/05/2022 par
Julien Dupeloux

TALENZ ARES

TALENZ
ARES

COMPTES ANNUELS

TALENZ ARES AVIGNON

Bilan Actif

		31/12/2021			
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	670		670	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 946		1 946	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	30		30	
	TOTAL (III)	**2 646**		**2 646**	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**2 646**		**2 646**	

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2021	
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	2 200	
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	142	
	Résultat de l'exercice	**(1 043)**	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**1 299**	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	18	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	630	
	Dettes fiscales et sociales	40	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)	658	
	Total des dettes	**1 346**	
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**2 646**	

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(1 042,73)	0,00
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 346	
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

		31/12/2021			
		12 mois	% C.A.	0 mois	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation	1 252			
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation	**1 252**			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	2 270			
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Autres charges	24			
	Total des charges d'exploitation	**2 294**			
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(1 043)**			
PRODUITS FINANCIERS Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)				
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers				
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières				
	RESULTAT FINANCIER				
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(1 043)**			
	Total des produits exceptionnels				
	Total des charges exceptionnelles				
	RESULTAT EXCEPTIONNEL				
	PARTICIPATION DES SALARIES				
	IMPOTS SUR LES BENEFICES				
	TOTAL DES PRODUITS	**1 252**			
	TOTAL DES CHARGES	**2 294**			
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(1 043)**			

Règles et Méthodes Comptables

Introduction

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 646** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 252** euros et un total **charges** de **2 294** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-1 043** euros.

La présente Annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice ouverts le **01/01/2021** et clôturés le **31/12/2021,** ayant une durée de **12** mois.

Ces comptes annuels ont été établis le 31/12/2021 par le dirigeant de la société.

Principes comptables, méthodes d'évaluation et comparabilité des comptes

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour par le règlement ANC 2020-09 du 4 décembre 2020 relatif au plan comptable général, et des méthodes décrites ci-après.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe d'image fidèle conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté au cours de l'exercice.

Faits marquants de l'exercice

Aucun fait caractéristique n'a eu lieu durant l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des

Règles et Méthodes Comptables

difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Plus généralement, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Provisions fiscales implant. étranger avant 1.1.92 Provisions fiscales implant. étranger après 1.1.92 Provisions fiscales pour prêts d'installation Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles, corporelles, des titres mis en équivalence, titres de participation, autres immo. financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation, - financières, - exceptionnelles				
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Capital social

	31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	44,00	50,0000	2 200,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**44,00**	**50,0000**	**2 200,00**

Le capital social est entièrement libéré

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Créances et Dettes

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	430	430	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	240	240	
	Charges constatées d'avances	30	30	
	TOTAL DES CREANCES	**700**	**700**	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	630	630		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	40	40		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	18	18		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	658	658		
	TOTAL DES DETTES	**1 346**	**1 346**		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques) 18

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Charges et Produits constatés d'avance

31/12/2021	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	30	658
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
TOTAL	**30**	**658**

TALENZ
ARES

DÉTAIL DES COMPTES

TALENZ ARES AVIGNON

Détail de l'Actif

		01/01/2021 31/12/2021	12 mois		mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé							
TOTAL II - Actif Immobilisé NET							
TOTAL III - Actif Circulant NET		**2 645,58**	*100,00*			**2 645,58**	
Autres créances		**669,77**	*25,32*			**669,77**	
40980000	AVOIR NON PARVENUS	240,00	*9,07*			240,00	
44566000	TVA DEDUCTIBLE B&S TAUX NORMAL	428,13	*16,18*			428,13	
44566300	TVA DEDUCTIBLE TR 10 %	1,64	*0,06*			1,64	
Disponibilités		**1 945,81**	*73,55*			**1 945,81**	
51200000	CM AVIGNON CARNOT	1 919,74	*72,56*			1 919,74	
51870000	FRAIS BANQUE	26,07	*0,99*			26,07	
Charges constatées d'avance		**30,00**	*1,13*			**30,00**	
48600000	CCA - CHARGES CONSTATEES D'AVANC	30,00	*1,13*			30,00	
TOTAL DU BILAN ACTIF		**2 645,58**	*100,00*			**2 645,58**	

Détail du Passif

		01/01/2021 31/12/2021	12 mois		mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres		**1 299,27**	*49,11*			**1 299,27**	
Capital Social ou individuel		**2 200,00**	*83,16*			**2 200,00**	
10130000	CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	2 200,00	*83,16*			2 200,00	
Report à nouveau		**142,00**	*5,37*			**142,00**	
11000000	REPORT A NOUVEAU	142,00	*5,37*			142,00	
Résultat de l'exercice		**(1 042,73)**	*-39,41*			**(1 042,73)**	
TOTAL II - Autres fonds propres							
TOTAL III - Total des Provisions							
TOTAL IV - Total des dettes		**1 346,31**	*50,89*			**1 346,31**	
Emprunts et dettes financières divers		**18,00**	*0,68*			**18,00**	
45510000	ASSOCIES-MR.PAPASIAN	18,00	*0,68*			18,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**630,00**	*23,81*			**630,00**	
040C	COLLECTIF FOURNISSEURS CREDITEUR	630,00	*23,81*			630,00	
Dettes fiscales et sociales		**40,00**	*1,51*			**40,00**	
44586000	FACTURES NON PARVENUES	40,00	*1,51*			40,00	
Produits constatés d'avance		**658,31**	*24,88*			**658,31**	
48700000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	658,31	*24,88*			658,31	
TOTAL DU BILAN PASSIF		**2 645,58**	*100,00*			**2 645,58**	

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2021 31/12/2021 12 mois	mois	Variations %
Total des produits d'exploitation		**1 251,69**		**1 251,69**
Ventes de marchandises				
Production vendue Biens				
Production vendue Services + Travaux				
Montant net du chiffre d'affaires				
Subventions d'exploitation		**1 251,69**		**1 251,69**
74000000	Subventions d'exploitation	1 251,69		1 251,69
Total des charges d'exploitation		**2 294,42**		**2 294,42**
Autres achats et charges externes		**2 270,22**		**2 270,22**
60640000	ACHATS NON STOCKES MAT.FOURN.	39,17		39,17
61320000	DOMICILIATION	232,26		232,26
61351000	LOCATION SALLE	216,67		216,67
61600000	PRIMES D'ASSURANCE	113,65		113,65
62260000	REMUN. INTERM. ET HONORAIRES	1 300,00		1 300,00
62270000	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	148,98		148,98
62280000	FRAIS DE FORMATION	60,00		60,00
62510000	FRAIS DE DEPLACEMENTS , MISSIONS,	36,36		36,36
62700000	SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	3,13		3,13
62800000	FRAIS D'ADHESION-COTISATION	120,00		120,00
Autres charges de gestion courante		**24,20**		**24,20**
65110000	NOM DE DOMAINE	23,60		23,60
65800000	CHARGES GESTION COURANTE	0,60		0,60
Résultat d'exploitation		**(1 042,73)**		**(1 042,73)**
Total des produits financiers				
Total des charges financières				
Résultat financier				
Résultat courant avant impôts		**(1 042,73)**		**(1 042,73)**
Total des produits exceptionnels				
Total des charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel				
Résultat de l'exercice		**(1 042,73)**		**(1 042,73)**

TALENZ
ARES

LIASSE FISCALE

TALENZ ARES AVIGNON

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2022)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012021** et clos le **31122021** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal [X]

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration: SIE AVIGNON
Cité Administrative
Avenue du 7ème Génie BP 81096
84097 AVIGNON CEDEX 9

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire

SCIC ENERGIE CITOYENNE DU PAYS D'AVIGN
2 Avenue du Blanchissage

84000 AVIGNON

Insp. IFU	N° dossier	N° Siret
		85006647300024

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale):
PRODUCTION D'ELECTRICITE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)
- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable au taux de 15 %	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
0		**1 043**

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%

Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%	Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

- Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐
- Entreprises nouvelles art.44 septies ☐
- Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐
- Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐
- Jeunes entreprises innovantes ☐
- Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐
- Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐
- Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐
- Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
- Autres dispositifs ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé: ComptabiliteExpert

ECF ☐

Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA ☐ **Viseur conventionné** ☐

Nom, adresse, téléphone :
- **Professionnel de l'expertise comptable :** TALENZ ARES AVIGNON, La Cristole BP 10030, 354A Rue du Bon Vent, 84000 Avignon, 04 90 14 98 99
- **Conseil :**
- **CGA/OMGA ou viseur conventionné :**

N° d'agrément

A AVIGNON, le 18052022

Signature et qualité du déclarant
PAPASIAN Michel Président

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Les dispositions des articles 34 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2022)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice: **SCIC ENERGIE CITOYENNE DU PAYS D'AVIGN**
31122021

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même (a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres (b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus **(A préciser par nature sur les lignes e à h)**	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2022)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise	**SCIC ENERGIE CITOYENNE DU PAYS D'AVIGN**
et Date de clôture de l'exercice	**31122021**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, **abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021,** montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)

(voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a*ter* et a*quater*)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1 BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : SCIC ENERGIE CITOYENNE DU PAYS D'AVIGNON - ENE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 2 Avenue du Blanchissage 84000 AVIGNON

Durée de l'exercice précédent *

Numéro SIRET * 8 5 0 0 6 6 4 7 3 0 0 0 2 4

Néant ☐ *

			Exercice N, clos le, 31122021			N-1
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISE * – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISE * – IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ		BK		
ACTIF CIRCULANT – STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT – CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY		
	Autres créances (3)	BZ	670	CA	670	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT – DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1 946	CG	1 946	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	30	CI	30	
	TOTAL (III)	CJ	**2 646**	CK	**2 646**	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW				
	Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM				
	Ecarts de conversion actif * **(VI)**	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**2 646**	1A	**2 646**	

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise SCIC ENERGIE CITOYENNE DU PAYS D'AVIGNON — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2 200)	DA	2 200	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	142	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**(1 043)**	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**1 299**	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	18	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	630	
	Dettes fiscales et sociales	DY	40	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	658	
	TOTAL (IV)	EC	**1 346**	
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**2 646**	
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 346	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise : **SCIC ENERGIE CITOYENNE DU PAYS D'AVIGNON**

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue { services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 252	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**1 252**	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 270	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX		
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations { - dotations aux amortissements *					GA		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations { - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	24	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**2 294**	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(1 043)**	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**(1 043)**	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 2022

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise **SCIC ENERGIE CITOYENNE DU PAYS D'AVIGNON** Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**1 252**	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**2 294**	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**(1 043)**	

RENVOIS				
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY		
	Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont { - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	24	
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2022

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SCIC ENERGIE CITOYENNE DU PAYS D'AVIGNON** Néant ☐ *

CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions: Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS		KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport *	KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique	LB		LC		LD	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
CORPORELLES	**TOTAL III**	LN		LO		LP	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
FINANCIERES	Autres participations	8U		8V		8W	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	1T		1U		1V	
FINANCIERES	**TOTAL IV**	LQ		LR		LS	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	ØG		ØH		ØJ	

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions: Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	**TOTAL III**	IY		NG		NH		NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIERES	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F		2G	
FINANCIERES	**TOTAL IV**	I3		NJ		NK		2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	I4		ØK		ØL		ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2022

Exercice N clos le : 31 12 2021

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SCIC ENERGIE CITOYENNE DU PAYS D'AVIGNON

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE ..... -	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2022

Désignation de l'entreprise : SCIC ENERGIE CITOYENNE DU PAYS D'AVIGNON

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2056 2022

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SCIC ENERGIE CITOYENNE DU PAYS D'AVIGNON

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.	10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2022

Désignation de l'entreprise : **SCIC ENERGIE CITOYENNE DU PAYS D'AVIGNON** Néant ☐ *

CADRE A	ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US
	Autres immobilisations financières	UT		UV	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA			
	Autres créances clients	UX			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1			
	Personnel et comptes rattachés	UY			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM			
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	430	430	
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP			
	Groupe et associés (2)	VC			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	240	240	
	Charges constatées d'avance	VS	30	30	
	TOTAUX	VT	**700**	VU **700**	VV
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			

CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à 1 an maximum à l'origine	VG				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à plus d' 1 an à l'origine	VH				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	630	630		
	Personnel et comptes rattachés	8C				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D				
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	8E				
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VW	40	40		
	Etat et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	VX				
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
	Groupe et associés (2)	VI	18	18		
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K				
	Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2				
	Produits constatés d'avance	8L	658	658		
	TOTAUX	VY	**1 346**	VZ **1 346**		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ				
RENVOIS (1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques VL 18

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2022

Désignation de l'entreprise : **SCIC ENERGIE CITOYENNE DU PAYS D'AVIGNON** Néant ☐ *

Exercice N, clos le : **31122021**

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes a long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							I8	
	Moins-values nettes a long terme { - imposées au taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme							WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values soumises au régime des fusions							WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	

II . DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	**1 043**
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B , cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 0 %							WH	
	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 19 %							WP	
	Plus-values nettes à long terme { - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
	Plus-values nettes à long terme { - imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies) PA	XF	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies) XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies) PB		
	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5				
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	(Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		Créance dégagée par le report en arrière de déficit ZI)	XG	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB		Dt déd. exc (art 39 decies C) YC; Dt déd. exc (art 39 decies D) YD		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL				
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
							TOTAL II	XH	**1 043**

III . RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)	XI			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { déficit (II moins I)			XJ	**1 043**
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL	
RÉSULTAT FISCAL **BÉNÉFICE** (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	**0**	XO	**1 043**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2022

Désignation de l'entreprise SCIC ENERGIE CITOYENNE DU PAYS D'AVIGNON

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	1 043
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 043

II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2022

Désignation de l'entreprise : **SCIC ENERGIE CITOYENNE DU PAYS D'AVI** Néant ☐ *

ORIGINES (1)			AFFECTATIONS (1)		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
			Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD		Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	
TOTAL I	ØF		**TOTAL II**	ZH	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DETAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 449)	XQ	449	
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	1 509	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	312	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	**2 270**	
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	428	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *	ØB		
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH		

REGIME DE GROUPE *								
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL		
			Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO		
			Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

12

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2022

Désignation de l'entreprise : SCIC ENERGIE CITOYENNE DU PAYS D'AVI

Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	Long terme ⑩ : 19%	15% ou 12,80%	0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9) CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10) CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							
					(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2022

Désignation de l'entreprise : SCIC ENERGIE CITOYENNE DU PAYS D'AVI

Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14 **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SCIC ENERGIE CITOYENNE DU PAYS D'AVI** Néant ☐ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est suprérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①		Moins-values A 19 %, ou à 15 % ②	Moins-values A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	Imputations sur les plus-values à long terme A 15 % ou à 19 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col.⑥ = ②+③-④-⑤ ⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **SCIC ENERGIE CITOYENNE DU PAYS D'AVI**

Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E 2022

Désignation de l'entreprise : SCIC ENERGIE CITOYENNE DU PAYS D'AVI — Néant [X] *

Exercice ouvert le : 01012021 et clos le : 31122021 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	
Effectifs au sens de la CVAE			EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	
Période de référence	GY		GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR	

DGFiP N° 2059-F 2022

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122021

N° SIRET 85006647300024

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SCIC ENERGIE CITOYENNE DU PAYS D'AVIGNON - ENER**

ADRESSE (voie) **2 Avenue du Blanchissage**

CODE POSTAL **84000** VILLE **AVIGNON**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	2
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	19	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	42

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** Nom patronymique **MARCY** Prénom(s) **Luc**

Nom marital ☐ % de détention **13,64** Nb de parts ou actions **6**

Naissance : Date **07041951** N° département **84** Commune **CARPENTRAS** Pays **FRANCE**

Adresse : N° **57** Voie **rue Portail Magnanen**

Code postal **84000** Commune **AVIGNON** Pays **FRANCE**

Titre (2) ☐ Nom patronymique ☐ Prénom(s) ☐

Nom marital ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Naissance : Date ☐ N° département ☐ Commune ☐ Pays ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2022

1/0 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 850066473000024

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SCIC ENERGIE CITOYENNE DU PAYS D'AVIGNON - ENER**

ADRESSE (voie) **2 Avenue du Blanchissage**

CODE POSTAL **84000** VILLE **AVIGNON**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TALENZ
ARES

TALENZ ARES

AIX-EN-PROVENCE
Immeuble Co-Naissance - 400 chemin de l'Aubère - 298 av du Club Hippique - 13100 Aix-en-Provence
aix@talenz-ares.fr

ALPILLES
13 boulevard de l'Ancien Marché - 13870 Rognonas
alpilles@talenz-ares.fr

ARLES
7 rue du Port - CS 40211 - 13635 Arles Cedex
arles@talenz-ares.fr

AVIGNON
Le Clos de la Cristole - 354A rue du Bon Vent - BP 10030 - 84004 Avignon Cedex 1
expertise@talenz-ares.fr

BOLLENE
25 avenue Louis Pasteur - CS 50032 - 84501 Bollène Cedex
bollene@talenz-ares.fr

LYON
26 rue Berjon - 12 quai du Commerce - 69009 LYON
lyon@talenz-ares.fr

PARIS
200, rue de Lourmel - 75015 Paris
paris@talenz-audit.fr

TARASCON
2, rue de l'Ancien Collège - 13150 Tarascon
tarascon@talenz-ares.fr

https://ares.talenz.fr